

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20231027-D2023711-DE
Reçu le 06/11/2023

délibération :
D_2023_7_11

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 27 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 19 Octobre 2023

Présents : 16

Présents : Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER Stéphanie, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle

Votants : 18

**Objet : Autorisation au Maire
de poursuivre le dossier lié à la
sécheresse 2016 et 2020**

Pouvoirs :

Madame CHOTYS Céline a donné pouvoir à Madame DUBOIS Anne
Monsieur MAUVEROU Philippe a donné pouvoir à Madame MAUREL Marion

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur MORA Vincent, Madame CHOTYS Céline, Monsieur MAUVEROU Philippe

Secrétaire de Séance : Monsieur Yannick MOREAU

La commune s'est engagée dans des procédures judiciaires dans le cadre des arrêtés de sécheresse des années 2016 et 2020. Ces procédures entraînent la signature de mémoire d'avocat et des coûts pour la commune.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents
AUTORISE Madame le Maire à poursuivre l'action en justice afin que l'arrêté de sécheresse soit reconnu pour notre commune pour les années 2016 et 2020.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents et à engager les frais nécessaires pour ces deux dossiers.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 27/10/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 06/11/2023

